



Séance du Conseil général **du jeudi 25 avril 2024**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 24 membres sur 30 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Election statutaire : Nomination d'un scrutateur suppléant au sein du bureau du conseil général
- 6. Préavis n° 1/2024 relatif à la légalisation de construction(s) sur la parcelle n°341 (ZUP)
- 7. Préavis n° 2/2024 relatif à la finalisation du projet du Plan d'Affectation Communal (PACom)
- 8. Préavis n° 3/2024 relatif au remplacement de notre système informatique actuel de gestion et finances
- 9. Divers et propositions individuelles.

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Il est adopté sans modification avec remerciement à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Mme Catherine Miche Thibaut et MM. Claude Thibaut, François Lehmann et Massimo Benzoni demandent à être admis comme membres du Conseil général. Après la lecture de la promesse, ils sont assermentés par le Président et peuvent dès lors, participer aux délibérations.

3. Communications du Président du Conseil

M. Laurent Descloux informe l'assemblée qu'il ne se représentera pas comme Président au prochain conseil général du 13 juin 2024.



4. Communications de la Municipalité

Aménagements routiers

En l'absence de M. Claude Bocion qui est retenu dans d'autres obligations, c'est M. le Syndic Michel Fiaux qui se charge de présenter les dernières informations relatives aux futurs aménagements routiers sur le territoire de notre commune.

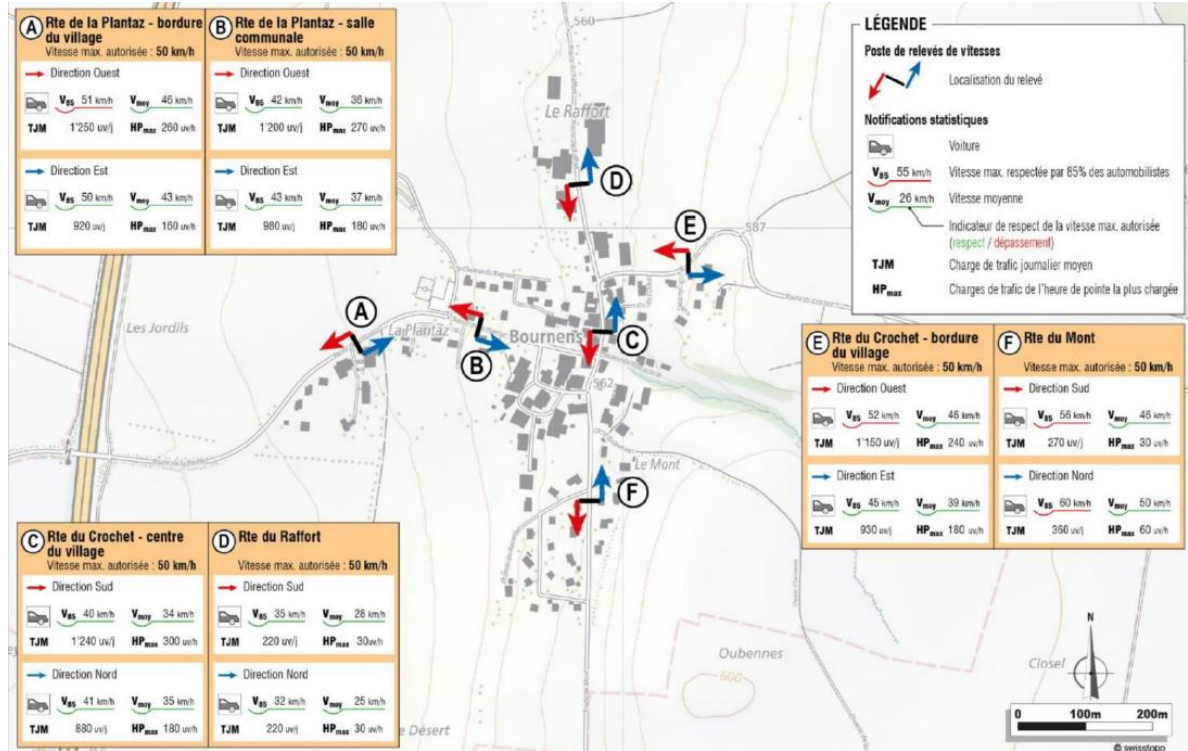
Il rappelle aux membres du conseil que depuis quelques mois des discussions sont en cours concernant la modération du trafic au sein de la Commune de Bournens entre le Canton et la Municipalité.

Il rappelle même qu'une commission avait été nommée en son temps afin de pouvoir débattre des différentes possibilités pouvant être potentiellement mises en place.

Après moultes discussions avec le Canton, un projet allant dans la direction de ce qui a été discuté avec la commission se trouve être acceptable pour le Canton.

Des comptages ont eu lieu durant les mois de septembre et octobre 2021 pour chiffrer le nombre de voitures et poids lourds qui passent dans les différents axes du village ainsi que leur vitesse.

Ci-dessous les différents axes étudiés ainsi que les résultats qui en ressortent :



Il en ressort clairement que sur l'axe F (Route du Mont) les vitesses enregistrées sont au-dessus la limitation autorisée qui est de 50 km/h et le trafic est dense.



Sur les autres axes, les vitesses enregistrées sont en-dessous.


Le trafic a fortement évolué dans le temps depuis 2015 avec notamment l'ouverture de la RC 177 ainsi que les deux ronds-points (contournement de Bournens et celui des Mises).

Il y a lieu de constater une forte augmentation sur l'axe Est-Ouest (Route de la Plantaz et Route du Crochet) et une certaine stabilité, voire une diminution sur l'axe nord-sud (Route du Mont). Un autre problème a été soulevé lors de cette étude, à savoir les poids lourds.

Les objectifs principaux qui ont été définis par la Municipalité sont :

- Amélioration de la sécurité des piétons (écoliers)
- Modération du trafic

Les travaux ne pouvant pas être entrepris d'un seul coup, ils seront découpés en plusieurs phases, soit :

Phase I	Aménagement d'un trottoir sur la Route du Crochet.	Elargissement du trottoir sur la Route de la Plantaz	Aménagement de 3 rétrécissements sur la Route du Mont.	
	Restriction du trafic aux véhicules longs			
Phase II	Etablissement de zones 30Km/h			
	Autres aménagements			

La Municipalité observe une certaine résistance du Canton au niveau de leur souhait de restreindre le trafic aux véhicules long (+ 10M) mais elle reste confiante de pouvoir y arriver.

M. Fiaux présente et détaille les différents aménagements qui seront réalisés sur un plan de la commune.



Le planning intentionnel des travaux est prévu de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------------|
| • Examen préalable auprès des services cantonaux | Mai – Juil. 2024 |
| • Enquête publique | } Sep. – Nov. 2024 |
| • Publication FAO restriction de circulation sur l'axe de la RC 316 - IL-S | |
| • Appel d'offres entreprises et élaboration des plans d'exécution | |
| • Présentation du Préavis au Conseil général | 12 Déc. 2024 |
| • Réalisation | Printemps 2025 |

Travaux sur la route de contournement de Bournens

M. Jean-Marc Weber communique que sur ordre du Canton des travaux de réparation de la chaussée sur la route de contournement de Bournens ont débuté, ceux-ci entraîneront des fermetures de route, principalement au moment du goudronnage et les déviations pourront engendrer des hausses de trafic dans notre village surtout durant les week-ends.

Il précise que la Municipalité regrette cet état de fait car elle n'a pas été consultée au préalable. Pour toutes informations complémentaires Monsieur Sylvain Besson, responsable du chantier à la DGMR peut être contacté à ce sujet.

Informations culturelles

M. Weber informe que les trois villages (Bournens, Bournens et Sullens) se sont mis d'accord pour réitérer l'expérience du Cinéma Open Air de l'année passée.

Les dates des différentes séances de cinéma sont les suivantes :

- Vendredi 14 juin 2024 à Bournens
- Vendredi 21 juin 2024 à Bournens
- Jeudi 27 juin 2024 à Sullens
- Vendredi 28 juin 2024 à Sullens
- Samedi 29 juin 2024 à Sullens (Euro 2024)

Réaménagement du réservoir en haut du Village

M. Jean-Daniel Favrod explique que le réservoir en haut du village n'est plus exploitable dans l'état. La Municipalité a donc décidé de le démolir et de profiter de réaménager la parcelle où il se trouve afin que tout soit remis aux normes agricoles actuelles.



Un petit étang y sera créé et quatre arbres seront plantés. Le but étant de faire un lieu agréable où se promener et pourquoi pas y pique-niquer.

Il précise que cet étang sera peu profond et qu'il sera construit en conformité avec les règles de sécurité du BPA (Bureau de prévention des accidents).

La mise à l'enquête est en cours.

5. Election statutaire : Nomination d'un scrutateur suppléant au sein du bureau du conseil général

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil général que M. Pierre-André Monnier a démissionné du conseil général et que le poste de suppléant scrutateur doit être repourvu.

M. Claude Thibaut se propose pour ce poste. Il est élu par acclamation.

6. Préavis n° 1/2024 relatif à la légalisation de construction(s) sur la parcelle n° 341 (ZUP)

M. Jean-Marc Weber lit le préambule du préavis.

Les membres du Conseil ayant reçu ce dernier avec la convocation, le reste de sa lecture n'est pas demandée. Il procède à la lecture des conclusions.

Au vu des projets prévus sur la parcelle n° 341 et considérant que toute construction sur cette zone nécessite une légalisation préalable, la Municipalité demande de prendre les décisions suivantes :

- autoriser la Municipalité à mandater les intervenants cités sous « budget » afin de légaliser l'utilisation de la parcelle n° 341 (ZUP)
- autoriser la Municipalité à utiliser les liquidités courantes pour ladite légalisation à hauteur CHF 22'000.-
- prendre acte que la durée d'amortissement est fixée à 10 ans selon les nouvelles normes MCH2 à appliquer dès le 1^{er} janvier 2024

M. Alexandre Nieto lit le rapport de la commission ad'hoc.

Il en ressort les considérations suivantes :

- La Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès de différents bureaux d'urbanisme, une opportunité a été mise en avant par le bureau Teams+ qui consiste à une modification de l'art. 25 du Règlement communal sur les constructions, impliquant une procédure de validation par le canton, d'un projet d'intention établi par le bureau Teams+.
- Principaux atouts : simplification des démarches et gain de temps.

Au terme de la lecture rapport, M. Alexandre Nieto recommande, au nom de la commission l'acceptation du préavis n° 1/2024.



M. Nicolas Bürki lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

Il en ressort les considérations suivantes :

- Budget total pour cette démarche s'élève à CHF 22'000.- en trois postes qui seront amortis sur une durée de 10 ans ;
- Le montant demandé par la société Teams+ est raisonnable ;
- La stratégie de modification du Règlement communal sur les constructions, par rapport à un plan partiel d'extension, paraît bonne car moins onéreuse, plus simple et plus rapide ;

Un montant d'environ CHF 10'000.- se justifie par le fait que ces travaux vont également être utilisés pour la PACom qui sera discuté dans le préavis n° 2/2024.

Au terme de la lecture de ce rapport, M. Bürki, recommande au nom de la Commission, l'acceptation de ce préavis n° 1/2024 relatif à la légalisation de construction(s) sur la parcelle n° 341 (ZUP).

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis.

M. Bernard Isely demande à la Municipalité dans quelles intentions sera modifié le Règlement communal sur les constructions.

M. Jean-Marc Weber précise que le règlement actuel sur la police des constructions ne prévoit rien du tout à ce sujet.

Cette modification de règlement permettra d'autoriser des futures constructions d'utilité publique dans cette zone, dont notamment une future garderie, sans passer par l'étape « Plan d'extension partiel ».

M. Cavalier demande si la Municipalité a déjà une idée sur d'autres projets sur cette parcelle, une fois la garderie terminée.

M. le Syndic répond que pour le moment la priorité est donnée à la garderie.

Il rappelle qu'une communication avait été faite lors d'une séance du conseil sur le fait qu'un champ solaire y soit construit pour générer du courant pour l'ensemble de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n° 2/2024 relatif à la finalisation du Plan d'Affectation Communal (PACom)

M. Michel Fiaux, Syndic lit le préambule du préavis.

Les membres du Conseil ayant reçu ce dernier avec la convocation, le reste de sa lecture n'est pas demandée. Il procède à la lecture des conclusions.



Afin de finaliser notre Plan d'Affectation Communal (PACom) tel qu'exigé par la LAT et pour préserver l'intégrité du territoire communal ainsi que les intérêts de la commune et des habitants, la Municipalité demande de prendre les décisions suivantes :

- accepter la demande de crédit de CHF 69'000.- pour l'établissement d'un nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) jusqu'à la mise à l'enquête publique
- autoriser la Municipalité à utiliser les liquidités courantes pour le financement de ce travail
- prendre acte que la durée d'amortissement est fixée à 10 ans selon les nouvelles normes MCH2 à appliquer dès le 1^{er} janvier 2024

M. Bernard Isely lit le rapport de la commission ad'hoc.

Il en ressort les considérations suivantes :

- Construction d'un bâtiment dans la ZUP de l'actuelle place de jeux très judicieux
- Choix du même bureau d'étude pour l'établissement du PACom et de la ZUP est approprié
- La réalisation d'un PACom impliquant la refonte complète du Règlement de police des constructions datant de 1981 ne correspondant plus aux normes de la construction d'aujourd'hui est également adéquat

Au terme de la lecture rapport, M. Bernard Isely, recommande, au nom de la commission l'acceptation du préavis n° 2/2024.

M. Nicolas Bürki lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

Il en ressort les considérations suivantes :

- Cette démarche est nécessaire et une deuxième priorité en relation avec le préavis n° 1/2024 ;
- Une procédure d'appels d'offres a été effectuée ;
- Le choix de la Municipalité se portant sur l'offre de la Société Teams+ qui est la deuxième offre moins onéreuse et qui présente les avantages d'être le même prestataire que celui proposé pour les travaux du préavis n° 1/2024, minimisant ainsi les interférences ;
- Le montant prévisionnel de CHF 69'000.- peut être financé par les liquidités courantes ou par un crédit bancaire si nécessaire. Une subvention pourrait également en diminuer le coût total. Ce montant sera amorti sur 10 ans.



Au terme de la lecture de ce rapport, M. Bürki, recommande au nom de la Commission, l'acceptation de ce préavis n° 2/2024 relatif à la finalisation du Plan d'Affectation Communal (PACom).

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 3/2024 relatif au remplacement de notre système informatique actuel de gestion et des finances

M. Michel Fiaux, Syndic lit le préambule du préavis.

Les membres du Conseil ayant reçu ce dernier avec la convocation, le reste de sa lecture n'est pas demandée. Il procède à la lecture des conclusions.

Au vu de la vétusté de notre système informatique actuel, pour permettre à l'administration et aux autorités communales d'absorber la charge due à la croissance de la population et pour permettre d'augmenter l'efficacité et la cybersécurité, la Municipalité demande de prendre les décisions suivantes :

- accorder un crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour le remplacement de notre solution informatique actuelle
- autoriser la Municipalité à utiliser les liquidités courantes ou à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour le financement de ce projet
- prendre acte que ce crédit d'investissement génère des charges d'exploitation qui se montent entre CHF 12'500.- et CHF 18'000.- par année (prix de référence 2024)
- prendre acte que la durée d'amortissement est fixée à 10 ans selon les nouvelles normes MCH2 à appliquer dès le 1^{er} janvier 2024

Mme Myriam Forster lit le rapport de la commission ad'hoc.

Il en ressort les considérations suivantes :

- La solution informatique actuelle est obsolète
- Une harmonisation comptable des communes est en cours
- Accroissement de la population de notre commune à venir
- Besoins supplémentaires et indispensables de sécurités informatiques

Au terme de la lecture du rapport, Mme Myriam Forster recommande, au nom de la commission, l'acceptation du préavis n° 3/2024.



M. Filip Tack lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

Il en ressort les considérations suivantes :

- L'outil informatique actuel est obsolète et nécessite d'être remplacé ;
- Un nouveau système informatique donnera à la Commune des fonctionnalités additionnelles telles que :
 - L'implémentation du nouveau plan comptable MCH2
 - Des moyens de gestion en anticipation de l'augmentation prévue de la population ainsi que le déploiement de nouveaux outils pour augmenter l'efficacité
 - Un logiciel à la pointe en termes de cybersécurité
- La Municipalité a conduit une bonne recherche afin d'établir une liste de fournisseurs ;
- Les devis indiquent la nécessité d'un coût non-récurrent entre CHF 75'000.- et CHF 85'000.- qui sera amorti sur une durée de 5 ans, et une licence annuelle entre CHF 12'000.- et CHF 18'000.- ;
- La Commune peut financer cet investissement par des liquidités courantes ou par un crédit bancaire si nécessaire.

Au terme de la lecture de ce rapport, M. Tack, recommande au nom de la Commission, l'acceptation de ce préavis n° 3/2024 relatif au remplacement de notre système informatique actuel de gestion et des finances.

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis.

M. Bernard Isely demande si dans le préavis un montant est prévu concernant la formation du personnel.

M. Michel Fiaux précise que la Municipalité a demandé aux différents prestataires d'inclure les coûts relatifs à la formation de l'ensemble du personnel et des municipaux.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Sandy Favre Borges se réjouit d'entendre que le trottoir longeant La Ferme Explore soit enfin agrandi.

Parallèlement, elle se demande s'il ne serait pas possible d'approcher le citoyen possédant le terrain derrière le Bugnon afin d'y faire un petit chemin, pourquoi pas avec des copeaux, ce qui permettraient aux enfants de rallier la place de jeux jusqu'aux chemins du Crochet et Raffort en toute sécurité.



M. Fiaux pense que cela mérite réflexion et propose d'en discuter prochainement en séance de Municipalité.

M. François Lehmann s'interroge sur le fait que beaucoup d'usagers de la route qui descendent le chemin du Crochet passent par le chemin « Au Vieux Village » pour éviter le Car postal par exemple afin de le devancer. Il précise que la visibilité n'y est pas bonne et que cette zone est à risque.

Il se demande si avec les futurs aménagements routiers prévus les usagers ne prendront pas encore plus ce chemin.

M. Michel Fiaux précise que le gros du trafic va d'Est en Ouest et monte sur le Crochet, et au contraire celui qui descend le Crochet prend la route de la Plantaz.

Il est très difficile de prévoir ce qu'il va se passer une fois les aménagements routiers mis en place mais il rappelle que dans le cadre de ces derniers la deuxième phase des travaux pourrait être la mise en place d'une zone 30 Km/h qui pourrait être l'une des possibilités pour ce secteur qui est clairement un bon candidat pour appliquer le 30 Km/h.

M. Fiaux rajoute qu'avec l'aménagement qui va être fait à La Plantaz avec notamment la mise en place l'arrêt du bus va vite calmer tous ces passages.

M. Veselinov explique également qu'il y a beaucoup plus de monde qui emprunte le chemin d'Oubennes pour aller à Sullens et vice-versa.

M. Jean-Marc Weber informe l'assemblée que la Commune de Sullens est entrain de prévoir justement d'enlever le goudron, ce qui devrait dissuader les automobilistes à utiliser ce chemin.

M. Cavalier demande d'une part, si un calendrier est déjà prévu pour la mise en place de certaines zones à 30 Km/h et d'autre part, ne serait-il pas possible de prévoir tout le village à 30 Km/h.

M. Fiaux rappelle qu'au tout début des discussions sur la modération du trafic, l'idée était de généraliser le 30 Km/h dans tout le village. Après s'être heurtée à un tollé au niveau du canton et ensuite les lois ayant évolué, la Municipalité a décidé d'abord d'entreprendre les différents aménagements routiers afin de modérer le trafic et, dans un deuxième temps, de réfléchir à une future limitation de vitesse.

Avant d'envisager une zone 30 Km/h sur l'ensemble du territoire communal ainsi que la route cantonale il faut que les autres zones du village (Le Recordet, le Vieux Village et le Raffort) soient déjà en zone 30 Km/h.

Une fois ceci mis en place, la Municipalité pourrait envisager de demander au canton de généraliser le 30 Km/h.

M. Fiaux précise qu'une fois que les aménagements seront terminés des comptages seront à nouveau effectués afin de pouvoir se déterminer sur ces zones 30 Km/h.

M. Cavalier insiste en demandant à la Municipalité pourquoi ne pas entreprendre ceci maintenant afin de gagner du temps.

M. Weber répond en précisant que le fait de passer en zone 30 Km/h entraînerait le fait qu'il y ait des priorités de droite et plus aucun passage pour piétons dans ces zones.

M. Fiaux termine en disant que la Municipalité a opté pour des projets spécifiques pour arriver à un résultat concret comme expliqué dans sa présentation en début de séance.



Mme Sylviane Weber se fait du souci au vu de la masse de trafic sur les chemins agricoles notamment le matin sur le chemin du cimetière.

M. Fiaux répond que le sujet préoccupe la Municipalité mais qu'il est impossible à son niveau d'en interdire le passage. Le Voyer est au courant de la situation et va étudier comment il serait possible de remédier à cette situation.

Mme Danièle Nieto demande s'il existe un plan au niveau des abris antiatomique et si les citoyens savent où se rendre en cas de besoin.

Mme Céline Pousaz répond que c'est la Protection civile qui s'occupent de la gestion des abris PC et que c'est elle qui est chargée d'informer la population en cas de besoin.

M. Claude Thibaut demande si le projet de contournement de la route de Sullens est toujours d'actualité.

M. Michel Fiaux répond que même la Municipalité de Sullens n'est pas en mesure de répondre à la question. La seule information connue est que le Canton avait informé la Commune de Sullens que pour pouvoir exiger le contournement il fallait qu'il y ait un certain niveau de passage journalier dans leur village, actuellement 9'000 véhicules par jour. Le Canton exige un passage de 15'000 véhicules pour envisager une route de contournement.

M. Bernard Isely a pu constater que plusieurs véhicules stationnent avec abus sur le grand parking durant plusieurs heures et trouve qu'il faudrait remédier à cette situation.

Monsieur le Syndic informe que pour le moment, il est préférable d'avoir des voitures d'ouvriers en stationnement plutôt que des personnes logeant dans des caravanes comme cela s'est produit il y a quelques semaines sur le territoire de la Commune de Morrens.

Mme Céline Pousaz confirme qu'elle ira faire des contrôles.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45, tout en invitant les membres présents à partager un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Descloux

Valérie Ferrari